



# POINTS PASSION CLUB

*Comité Directeur du 22 Avril 2016*

# Les principes

- Dans le cadre de la Charte des Officiels, à l'issue de la saison sportive, les clubs (ou CTC) qui ont un solde positif sur leurs points « arbitres » et points « OTM » disposeront de « Points Passion Club »
- Ces points permettront aux clubs de financer certaines prestations

# Le calcul des pénalités

Valeur du point

1,50 €

		Coefficient
Niveau de l'équipe première du club ou de la CTC	PRO A / PRO B / LFB	3,5
	NM1 / LF2	3
	NM2 / NF1	2,5
	NM3	2
	NF2 / NF3	2
	Régional Senior / Championnat de France Jeunes	1,5
	Départemental Senior / Championnat Régional Jeunes	1
Pénalité financière minimale		100 €

# Le calcul des pénalités - suite

## MODALITES DE CALCUL

	Points arbitres	Points OTM	Points Passion Club	Pénalité financière
Situation du club Débits / Crédits	Solde positif = P1	Solde positif = P2	PPC = P1 + P2	NON
	Solde débiteur = D1	Solde positif = P2	NON	PF = D1 x Coeff x Valeur du point
	Solde positif = P1	Solde débiteur = D2	NON	PF = D2 x Coeff x Valeur du point
	Solde débiteur = D1	Solde débiteur = D2	NON	PF = (D1 + D2) x Coeff x Valeur du point

# Le calcul des pénalités - suite

## PENALITES FORFAITAIRES POUR LES UNIONS EN DEBIT DE POINTS

Niveau de l'équipe première de l'union	Montant
LFB	350 €
NM1 / LF2	300 €
NM2 / NF1	250 €
NM3 / NF2 / NF3	200 €
Régional Senior / Championnat de France Jeunes	150 €

# Processus

- Données fournies par équipe FBI au 30 juin 2016:
  - Somme totale des pénalités perçues
  - Pénalité financière pour chaque club en débit
  - Crédit de Points Passion Club pour les clubs avec un solde positif

## Processus - Suite

- Lors de sa réunion du 30 juin 2016, le Bureau Fédéral décidera de la répartition des produits pénalités financières:
  - Financement des actions de formation des officiels organisées par les Ligues et Comités
  - Financement des Points Passion Club
    - Le Point Passion Club aura donc une valeur **annuelle** en €

- Facturation des pénalités financières:
  - La FFBB établira les factures à destination des Ligues, avec un détail par Comité et par Club.
  - Les Ligues pourront facturer directement aux Clubs, ou utiliser le relai des Comités
  - Les Ligues régleront les factures à la FFBB au plus tard au 15/10/2016



## Processus - Suite

- Utilisation des Points Passion Club par les Clubs:
  - Proposition de création dans FBI d'un module spécifique de gestion des points passion club
  - Cahier des charges à écrire par le groupe de travail, pour mise en œuvre saison prochaine



**FFBB**

FÉDÉRATION  
FRANÇAISE DE  
BASKETBALL

117 RUE DU CHÂTEAU DES RENTIERS - 75013 PARIS  
T 01 53 94 25 00 - F 01 53 94 26 80  
[www.ffbb.com](http://www.ffbb.com)